



Procès verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Installation du Conseil Municipal

Ouverture de Séance : 20h30

Tous les conseillers sont présents : **Pascal COMBRE, Christian CUBIZOLLES, Grégory DESPONT, Marie Christine ECHAUBARD, Véronique LEBRETON, Nicolas MATHIEU, Annie PAGE, Nicolas PORTAL, Sandrine ROUX, Marc SABATIER, Laury THEROND.**

Les nouveaux conseillers municipaux élus lors du scrutin du dimanche 15 mars ont été réunis sur convocation de Sandrine ROUX.

Véronique LEBRETON, doyenne des élus, a fait l'appel et a **procédé** à la lecture des articles relatifs à l'**élection du Maire**.

Annie PAGE a été désignée **secrétaire de séance** ; **Grégory DESPONT** et **Nicolas PORTAL**, **assesseurs du scrutin**.

1. Election du Maire :

Sandrine ROUX s'est déclarée candidate. Pas d'autre candidat.

Sandrine ROUX : 11 Voix Abstention : 0 Nul : 0

Sandrine ROUX est élue Maire de CHANTEUGES à l'unanimité

2. Fixation du nombre d'adjoint

Madame la Maire propose d'élire **3 adjoints** comme lors des précédents mandats.

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

3. Election des adjoints

Une liste paritaire de trois noms est proposée au vote de l'assemblée : Sont élus : **Nicolas PORTAL** 1er adjoint, **Annie PAGE** 2^{ème} adjoint, **Pascal COMBRE** 3^{ème} adjoint

Liste : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / NUL : 0

4. Lecture de la charte des élus

Sandrine ROUX procède à la lecture de la charte des élus, et chacun atteste par signature qu'il a bien reçu et pris note de l'information.

5. Fixation de l'indemnité des Elus

La maire reçoit de droit et sans débat une Indemnité de fonction au taux maximal. Madame la maire veut comme dans les mandats précédents ne prendre que 85%. Elle veut garder au budget, une part de l'enveloppe globale pour rétribuer une conseillère municipale qui prendrait une attribution particulière (délégation, suppléance...). Elle propose par contre pour les adjoints 100% de la rémunération. Après échanges au sein du conseil, le taux de 85% est adopté pour la maire et les adjoints.

85% du taux pour la maire

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

100% du taux pour les adjoints

POUR : 1 voix (Sandrine ROUX)

85% du taux pour les adjoints

POUR : 10 voix

Le Conseil Municipal fixe l'indemnité des élus à 85% du taux maximal.



6. Détermination des délégations du Conseil Municipal au Maire

Pour le bon fonctionnement et la réactivité des actions, le Conseil Municipal délègue au Maire les pouvoirs suivants :
Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- ✓ Décider de la conclusion ou de la révision des contrats nécessaires au fonctionnement de la commune :
 - contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - contrats de maintenance informatique ;
 - contrats d'entretien ;
- ✓ Créer, modifier ou supprimer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ✓ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ✓ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal soit 1 000 euros ;
- ✓ Fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- ✓ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit 10 000 € ;
- ✓ Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- ✓ Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ✓ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ✓ Louer ou mettre à disposition des biens communaux ;
- ✓ Régler les dommages causés à la commune (règlements amiables pour des petits litiges) ;
- ✓ Exercer le droit de préemption urbain.

Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la prochaine campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

La Maire s'engage en contrepartie à informer le Conseil de toute action relative à l'utilisation d'une de ces délégations.

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

Le Conseil Municipal valide ces délégations au Maire.

7. Désignations des représentants de Chanteuges dans les délégations extérieures

7.1 Pour la CCRHA et la CLECT, Sandrine ROUX maire est titulaire d'office et le premier adjoint Nicolas PORTAL en est son suppléant.

7.2 Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

La collecte et le traitement des ordures ménagères est maintenant de compétence intercommunautaire, le conseil décide toutefois d'être deux référents pour toutes les demandes des administrés. Véronique LEBRETON est candidate, supplée par Gregory DESPONT

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

Véronique LEBRETON est élue déléguée au SICTOM, Gregory DESPONT est son suppléant

7.3 Syndicat Départemental d'Electrification

Nous devons désigner 2 délégués au Syndicat Départemental d'Electrification, 1 titulaire et 1 suppléant.
Christian CUBIZOLLES se porte candidat, accompagné d'Annie PAGE comme suppléante.

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

Christian CUBIZOLLES est élu délégué au Syndicat d'Electrification, Annie PAGE est sa suppléante.



7.4 Syndicat des Eaux et Assainissement d'Auteyrac (SE2A)

Nous devons désigner 4 délégués au Syndicat des Eaux et Assainissement d'Auteyrac, 2 titulaires et 2 suppléants. Nicolas MATHIEU et Grégory DESPONT se portent candidats, accompagnés de Nicolas PORTAL et Marie Christine ECHAUBARD comme suppléants.

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

Nicolas MATHIEU et Grégory DESPONT sont élus délégués au Syndicat des Eaux et Assainissement d'Auteyrac.

Nicolas PORTAL et M. Christine ECHAUBARD seront leurs suppléants.

7.5 Délégué chargé de la Défense

Nous devons désigner 1 délégué chargé de la Défense.

Laury THEROND se porte spontanément candidate.

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

Laury THEROND est élue déléguée chargée de la Défense.

7.6 Délégué à la caisse locale des collectivités locales du Crédit Agricole

Nous sommes sollicités par le Crédit Agricole pour désigner 1 délégué siégeant à sa caisse locale des collectivités locales.

Véronique LEBRETON se porte volontaire.

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

Véronique LEBRETON est élue déléguée à la caisse locale des collectivités locales du Crédit Agricole.

7.7 Membres de la Commission des Marchés

Nous devons désigner 6 membres pour la Commission des Marchés de la commune, 3 titulaires et 3 suppléants, ils siégeront aux côtés du Maire qui en est automatiquement le président.

Pascal COMBRE, Nicolas PORTAL et Nicolas MATHIEU se portent candidats, accompagnés de Marc SABATIER, Annie PAGE et Grégory DESPONT comme suppléants.

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

Pascal COMBRE, Nicolas PORTAL et Nicolas MATHIEU sont élus membres de la Commission des Marchés. Marc SABATIER, Grégory DESPONT et Annie PAGE seront leurs suppléants.

8 Membres du CCAS : Madame la Maire est présidente d'office du CCAS

Le conseil décide que le Centre Communal d'Action Sociale sera composé de 6 conseillers candidats et 6 membres choisis parmi les associations de la commune et qui œuvrent en faveur de l'animation, la prévention contre l'isolement social, et des personnes retraitées.

Six conseillers candidats sont élus : Pascal COMBRE, Véronique LEBRETON, Christine ECHAUBARD, Laury THEROND, Christian CUBIZOLLES, Annie PAGE

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

9 Détermination des taux d'imposition

Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente car la commune construit son budget sur des recettes correctes qui permettent de générer des excédents sur la partie fonctionnement.

- Taxe d'Habitation 10,00 %
- Taxe Foncière 37,70 %
- Taxe sur le Foncier Non-Bati 70,57 %

POUR : 11 Voix / ABSTENTION : 0 / CONTRE : 0

Le Conseil Municipal valide ces taux d'Imposition.

Fin de séance 23h15

Sandrine ROUX
Maire de Chanteuges



Annie PAGE
secrétaire de séance